

2026 03 24

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 025-212505325-20260310-20260324-DE



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	21	14

Date de la convocation
27/02/2026

Date d'affichage
13/03/2026

Objet de la délibération
Forêt : Programme d'actions patrimoniales 2026

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le dix mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Étaient présents :

Marion BELLEVILLE, Lylia CALVAT, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène BAUD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Charles-Emmanuel PELLETIER donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN

Étaient absents :

Nathalie CASTILLON
Claude GAULARD
Christian MOREL
Franck NICOLAS
Margaux PRAOM, excusée
Philippe RIGAL
Violette SEGARD

Nadine SAUVONNET a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code forestier notamment son article D214-21 ;

Vu la délibération N° 2016-12-05 du 14 décembre 2016 relative à l'adoption du projet de révision de l'aménagement de la forêt communale pour la période 2017 – 2036 ;

Vu la délibération n° 2017-04-29 du 6 avril 2017 relative à l'adoption du projet de révision de l'aménagement de la forêt communale pour la période 2017 – 2036 et donnant mandat à l'ONF de demander, en son nom, l'application des dispositions de l'article L.122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000 ;

Vu la délibération de la séance du conseil municipal n°2025 11 09 du 25/11/2025 relative à « Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026 »

Vu l'avis de la commission municipale n°3 du 26/02/2026 ;

Exposé :

L'Office National des Forêts, dans le cadre de sa mission d'assistance et de conseil à la commune de Saône, a défini un programme d'actions « investissement et fonctionnement » pour l'année 2026 sur le territoire communal est réparti de la manière suivante :

- En investissement : 31 720,00 € HT soit 38 064,00 € TTC (taux TVA à confirmer : 6 344,00 €) ;
- En fonctionnement : 3 690,00 € HT soit 4 428,00 € TTC (taux TVA à confirmer : 738,00 €).

Le programme est conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF en matière de gestion durable et de l'engagement PEFC. Il comprend les travaux préalables à la régénération, les plantations, la protection contre le gibier, le nettoyage de régénération avec ouverture des cloisonnements, les cloisonnements sylvicoles et les dégagements manuel des régénérations naturelles.

Les parcelles forestières de la commune de Saône concernées par ce programme « investissement et fonctionnement » de travaux patrimoniaux 2026 **retenu** sont les numéros :

- **3, 7, 9, 10, 22, 23, 24, 26, 31, 34, 35, 42, 43, 45.**

L'ONF proposera des devis pour les actions retenues dans le programme « investissement et fonctionnement » des travaux patrimoniaux 2026. Les actions ne seront réalisées que sur la base de devis validés et précédés d'une visite sur site avec les représentants de la commune et l'ONF conformément à la demande de la commission municipale n°3 du 26/02/2026.

Programme des travaux patrimoniaux complémentaire : Dans le cadre du plan de servitude aéronautique, des travaux et dans le périmètre rapproché de l'aérodrome, des travaux potentiels sont envisagés sur les parcelles forestières n°48 (surface supplémentaire) et n°50. Lorsque l'ONF aura de plus amples informations de la part du service gestionnaire de l'aérodrome, un programme des travaux patrimoniaux complémentaire sera proposé par l'ONF et fera l'objet d'une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le programme « investissement et fonctionnement » des travaux patrimoniaux 2026 retenu tel que présenté ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget annexe « forêt » de l'exercice 2026.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces, actes et devis relatifs au programme « investissement et fonctionnement » des travaux patrimoniaux 2026.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

**Fait à Saône, le 10 mars 2026
Monsieur le Maire de Saône,
Benoît VUILLEMIN**

DESTINATAIRES :

PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État